



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 040-2025
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.107

Déposée le : 10.03.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Widmer (Berne, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Dubler (Berne, Les VERT-E-S)
Remund (Mittelhäusern, Les VERT-E-S)
Weber Hadorn (Ostermundigen, PS)
von Arx (Spiegel b. Bern, PVL)
Martin (Gerolfingen-Täuffelen, UDF)
Bühler (Romont BE, Le Centre)
Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 689/2025 du 25 juin 2025
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

Rapport détaillé sur la diffusion, les coûts potentiels et les dangers des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé de présenter un rapport complet sur les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) dans le canton de Berne. Ce rapport devra notamment embrasser les points suivants :

- État de la connaissance scientifique sur la pollution de l'environnement due aux PFAS, notamment des eaux souterraines, des eaux de surface ainsi que du sol (couche d'humus) dans le canton de Berne.
- État de la connaissance scientifique sur la pollution de l'eau potable due aux PFAS dans le canton de Berne
- État de la connaissance scientifique sur la pollution due aux PFAS des denrées alimentaires (produites à l'échelon local et celles provenant des importations) dans le canton de Berne
- Provenance connue et supputée de la pollution due aux PFAS dans le canton de Berne (notamment terrains où s'entraînent les hommes et femmes sapeurs-pompiers, épandage de boues d'épuration, décharges, STEP, sites industriels, etc.)
- Évaluation par le gouvernement de l'état actuel de la connaissance scientifique sur la pollution due aux PFAS dans le canton de Berne

- Mesures prises pour l'heure dans le canton de Berne afin de lutter contre la pollution due aux PFAS
- Mesures supplémentaires que le gouvernement estime nécessaires à l'avenir
- Éventuelles coopérations en place avec d'autres cantons
- Risques liés aux PFAS pour le canton de Berne et moyens mis en œuvre pour y faire face (sur le plan financier, à destination de l'agriculture, des milieux économiques, du secteur touristique, des projets de construction, etc.)
- Existence d'une stratégie de communication ou d'action

Développement :

Les PFAS sont sur toutes les lèvres, mais aussi malheureusement dans nos eaux et nos assiettes. Les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS), dits polluants éternels, ont été développées dans les années 1940 et leur utilisation depuis des décennies a envahi toutes sortes de domaines si bien qu'on les retrouve dans les mousses anti-incendie, le revêtement des poêles à frire ou dans les produits imperméabilisants. Comment sont-elles rejetées dans l'environnement ? Du fait des procédés industriels utilisés, mais aussi du fait de l'épandage de boues d'épuration contaminées ou des exercices d'extinction d'incendie réalisés par les hommes et femmes sapeurs-pompiers. Elles se disséminent dans l'environnement et de là elles sont ingérées par les êtres humains via l'eau potable et les aliments, de sorte qu'elles sont présentes dans le sang de chacune et chacun.

Pour ce qui est du canton de Berne, le risque considérable pour l'environnement et la santé dû aux produits chimiques que sont les PFAS se double d'un risque économique et financier. Ces produits chimiques industriels persistants, dont la biodégradation est quasiment nulle, ont été détectés en Suisse dans les sols, les eaux et des aliments tels que le poisson et la viande rouge. Ils s'insinuent dans la chaîne alimentaire par infiltration dans les sols, les sources d'eau, les aliments contaminés, puis s'accumulent dans les organismes vivants. Des études scientifiques ont mis en évidence que les PFAS sont nocives pour la santé : elles peuvent entraîner une altération de la glande thyroïde et des organes, perturber la métabolisation des graisses et sont potentiellement cancérogènes.

Les PFAS font actuellement la une des journaux presque partout en Suisse : il ne se passe pratiquement pas un jour sans que la présence de ce groupe de substances chimiques éternelles dans les aliments, les sols ou l'eau potable soit pointée du doigt. Elles ont défrayé la chronique, notamment dans le canton de Saint-Gall ou encore dans les deux cantons bâlois, pour ne citer qu'eux, en raison de leur dépistage dans la viande et dans le poisson. Les cantons sont de plus en plus nombreux à mandater des analyses pour détecter la présence des PFAS dans l'environnement. Le canton de Berne a également annoncé la réalisation d'analyse des sols ayant reçu des boues d'épuration¹.

Ce problème commande la mise en œuvre d'une action rapide et coordonnée. Il faut des stratégies claires afin de réduire la présence de PFAS dans l'environnement de même que des mesures à long terme, afin d'assainir les sites pollués. Si on n'intervient pas avec toute la détermination requise, les conséquences pour l'environnement, l'agriculture et la santé publique risquent d'être considérables.

¹ <https://www.derbund.ch/pfas-in-berner-boeden-wie-gross-ist-die-gefahr-259684834283> (en allemand)

Réponse du Conseil-exécutif

Le canton de Berne a commencé à effectuer des analyses de détection de PFAS en 2022 et s'emploie à mener d'autres tests afin de déterminer l'étendue de la pollution de l'eau, du sol et des denrées alimentaires par les PFAS (voir aussi la réponse à l'interpellation 038-2025 « Des PFAS dans l'eau potable et dans les sols – que fait concrètement le canton de Berne ? »). La situation n'est cependant pas encore entièrement connue, et les questions en suspens et les défis à relever sont nombreux.

Le canton de Berne n'est pas le seul touché ; l'ensemble de la Suisse est concerné. Une évaluation complète va prendre du temps et nécessite une coordination étroite entre les différents acteurs (services officiels, cantons, groupes de travail nationaux). Pour mener cette évaluation, des valeurs contraignantes doivent par ailleurs être fixées par la Confédération dans différents domaines. À l'échelle nationale, des activités de relevé et de fixation de valeurs limites sont en cours.

Dans le canton de Berne, les services concernés (OVET, OED, ODS, LC, OAN) ont des échanges réguliers dans le cadre d'un groupe de travail One Health (« Une seule santé ») depuis l'automne 2024. Le rapport du Conseil-exécutif doit non seulement indiquer l'état actuel des connaissances sur la situation, mais aussi montrer les lacunes dans le canton de Berne.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif propose d'adopter le présent postulat.

Destinataire

– Grand Conseil